ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

handicapés mentaux

Question écrite n° 43867

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la crainte de la régionalisation des enveloppes budgétaires des établissements sanitaires et sociaux accueillant les enfants handicapés. De nombreuses associations de parents d'enfants handicapés mentaux ont exprimé leur inquiétude de voir disparaître leur liberté de choisir pour leurs enfants l'établissement sanitaire et social, en quelque lieu géographique qu'il soit, sous réserve d'adapter leur choix aux orientations imposées par le handicap, par les COTOREP ou les CDES. Elles craignent en effet que la régionalisation des enveloppes budgétaires ne tende à remettre en cause cette liberté et, dans ce cas, n'entrave l'action de certains départements. C'est pourquoi il convient de maintenir une enveloppe budgétaire nationale afin de compenser les frais entraînés par la prise en charge dans une région d'enfants venus d'autres régions dépourvues de moyens d'accueil. Il lui demande de bien vouloir donner aux familles concernées les garanties propres à apaiser leurs légitimes inquiétudes.

Texte de la réponse

Les préfets de département ont compétence pour répartir les dotations de financement des établissements et services médico-sociaux pour enfants handicapés qui leur sont allouées chaque année à partir d'une répartition régionale des crédits correspondants de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Ces modalités d'allocation de ressources ne remettent absolument pas en cause le libre choix d'un établissement par les parents de jeunes handicapés, notamment dans les départements qui ont depuis de nombreuses années une tradition d'accueil et de prise en charge de qualité des personnes lourdement handicapées. A travers cette procédure, un des objectifs poursuivis par l'action du Gouvernement est de réduire les disparités régionales de l'offre en matière d'équipements et d'institutions médico-sociaux, d'en favoriser une meilleure répartition géographique et de permettre ainsi aux familles et aux personnes handicapées elles-mêmes de disposer des services et des établissements dont elles ont besoin dans les meilleures conditions, et, notamment, dans la plus grande proximité possible de leur domicile. Des progrès considérables ont été réalisés en dix ans en ce qui concerne la majeure partie des structures, notamment pour les instituts médico-éducatifs, les centres d'aide par le travail, les foyers d'hébergement et les maisons d'accueil spécialisées. Pour accentuer encore cet effort le Gouvernement engage, dès cette année et pour les trois prochaines années, une politique ambitieuse pour laquelle il mobilise 1,5 milliard de francs imputés sur les budgets de l'Etat et de l'assurance maladie. Ce crédit s'ajoutant à ceux dégagés dans le cadre de la réalisation du premier plan quinquennal de création de places supplémentaires en établissements spécialisés destinés à l'accueil des personnes handicapés (maisons d'accueil spécialisées, foyers à double tarification et centres d'aide par le travail) entamé en 1999, ce sont au total 2,5 milliards de francs qui sont consacrés à l'amélioration des conditions de vie et d'accueil des personnes handicapées. La mise en oeuvre de ces moyens exceptionnels permettra de privilégier l'autonomie des personnes handicapées et leur maintien dans un milieu de vie ordinaire, mais aussi de créer des places supplémentaires et d'augmenter le nombre de lits disponibles pour les personnes les plus gravement handicapées.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE43867

Données clés

Auteur : M. Yves Nicolin
Circonscription : Loire (5e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43867
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1933
Réponse publiée le : 13 novembre 2000, page 6471